

Diplôme national de niveau 5

Délivré par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie de Normandie).

Code RNCP : 39930

Code CPF : En cours

Arrêté du 5 décembre 2024 portant création de la mention « Coordination de projets » du Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ».

Pour quel métier ?

Le titulaire du DEJEPS spécialité "animation socio-éducative et culturelle", mention "coordination de projets", exerce le métier de coordinateur de projets.

Il intervient principalement au sein de structures agissant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et/ou du sport.

Il assure la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de projets d'action, dans une démarche d'éducation populaire et au service du projet de développement de la structure qui l'emploie.

Les projets qu'il coordonne peuvent s'adresser à différents publics et revêtent une intention éducative.

Le coordinateur de projets est également force de proposition pour alimenter la réflexion stratégique de la structure et réalise une veille sur l'évolution des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations de son domaine.

Le métier s'appuie notamment sur les capacités à :

- analyser les caractéristiques d'un territoire et les besoins des publics;
- concevoir et formaliser des projets d'action;
- organiser et coordonner leur mise en oeuvre;
- mobiliser des équipes, des partenaires et des ressources;
- assurer le suivi administratif et budgétaire des projets;
- évaluer les actions et leurs résultats;
- développer des partenariats;
- représenter la structure auprès des acteurs du territoire;
- contribuer aux dynamiques institutionnelles.

Débouchés

Le titulaire du DEJEPS Coordination de projets peut exercer au sein d'une grande diversité de structures relevant notamment :

- du secteur associatif;
- des collectivités territoriales;
- des structures de jeunesse et d'éducation populaire;
- des structures sportives;
- des structures socio-éducatives et socio-culturelles;
- des équipements et structures de loisirs;
- des organismes développant des projets éducatifs, sociaux, culturels ou sportifs.

Les fonctions exercées peuvent notamment être celles de :

- coordinateur de projet;
- coordinateur de secteur;
- responsable de secteur;
- coordinateur d'activités;
- chargé de projet dans le champ de l'animation, du sport ou de l'éducation populaire.

Le professionnel peut évoluer vers des fonctions portant davantage de responsabilités dans la coordination, le management d'équipe et le pilotage de projets.

Le DEJEPS constitue également une poursuite de parcours vers des fonctions de direction et de pilotage de structures, notamment dans le cadre d'une poursuite vers un DESJEPS.

Le DEJEPS Coordination de projets est particulièrement adapté aux professionnels souhaitant évoluer d'une fonction d'animation vers des missions de coordination, de conduite de projets et d'encadrement d'équipes.

Exemples de suite possible au DEJEPS:

- DESJEPS;
- Les passerelles universitaires: licences professionnelles;
- Les titres professionnels de niveau 6;
- animateur - coordinateur de réseau;
- chargé de développement local;
- animateur territorial dans la fonction publique.

Accessibilité et financement :

La formation est accessible à tous par la voie de l'apprentissage ou de tout autre dispositif de formation y compris aux personnes en situation de handicap.

Elle est également accessible en VAE.

Prise en charge possible (étude au cas par cas) :

- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Employeur
- CPF associé à une prise en charge France Travail
- Autofinancement
- Financement individuel régional

Pré-requis :

Les exigences préalables à l'entrée en formation peuvent être satisfaites par l'une des voies suivantes:



être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation, du sport ou de l'intervention sociale ou d'un diplôme de niveau 5 a minima;

OU



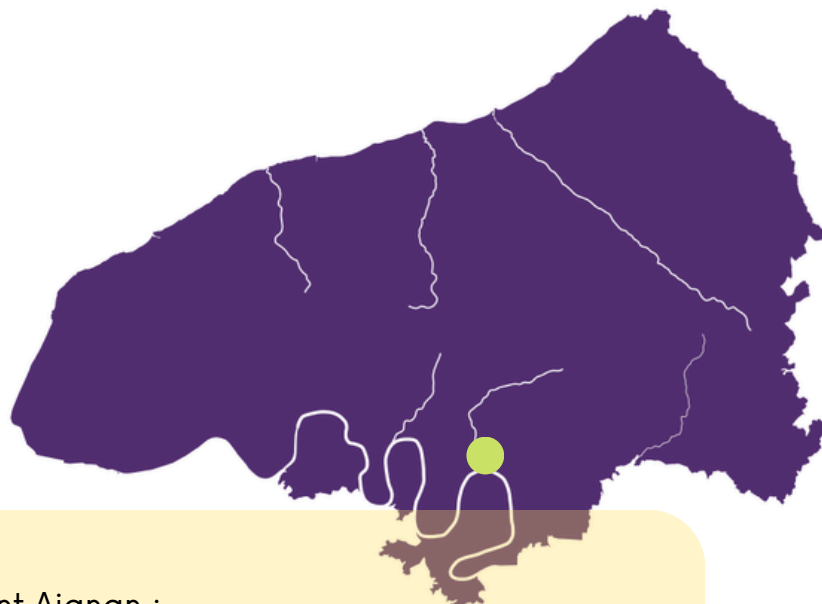
attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et d'une expérience d'animation de 6 mois;

OU



justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum.

Site de formation :



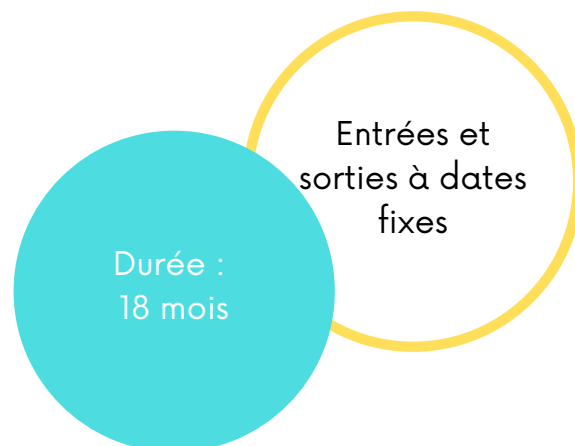
Mont Saint Aignan :
37 rue de la Croix Vaubois, 76130 Mont Saint Aignan
formation@asrouenuc.com
06 34 28 21 42

Calendrier et durée :

Dates de début et de fin de formation :
octobre 2026 à mai 2028

Nombre d'heures en centre de formation :
Environ 742 h

Nombre d'heures en structure d'alternance :
Environ 2128 h



Méthodes et outils pédagogiques :

Méthodes pédagogiques

Pédagogie différenciée
Individualisation des parcours de formation
Evaluation par les pairs
Mises en situation professionnelle
Autoévaluation à l'aide de supports vidéo
Analyse de pratiques professionnelles
Travaux individuels et collectifs
Etudes de cas

Outils pédagogiques

Livret d'accueil
Suivi tripartite via l'application LinkUp
Plateforme de Formation Ouverte à Distance
Logiciel NetYparéo
Centre de ressources numériques
Bibliothèque et abonnements
Tableaux interactifs numériques

Modalités d'inscription et de recrutement :

- 1 Déposer le dossier d'inscription en ligne
- 2 Participer à une réunion d'information collective
- 3 Effectuer les tests de positionnement du CFA et participer à un entretien de motivation
- 4 Entrer en formation sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès et de contractualiser la formation selon le dispositif chois.

Objectifs :

A l'issue de la formation, le titulaire du DEJEPS Coordination de projets devra être capable de :

- **Animer et accompagner une équipe** dans le champ du sport ou de l'animation
- **Concevoir un projet d'action** dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive
- **Mettre en oeuvre et évaluer un projet d'action** dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive
- **Développer des partenariats opérationnels** et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.

Contenus de formation :

La formation se décompose en 4 blocs de compétences.

BC1 - Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport et de l'animation - 147 heures*

- Organisation et animation de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention
- Accompagnement des apprentissages et de la montée en compétences de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention

Ce bloc porte ainsi sur les compétences de management, d'animation d'équipe, d'accompagnement et de transmission

BC2 - Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive - 168 heures*

- Analyse de l'environnement du projet d'action
- Définition des objectifs, du plan d'action et de la démarche d'évaluation du projet d'action
- Elaboration du budget du projet d'action et recherche de financements
- Mobiliser les financements, en veillant à combiner différentes sources publiques et/ou privées en vue d'accompagner le déploiement du projet d'action

Ce bloc permet au futur coordinateur de maîtriser la méthodologie de projet, depuis le diagnostic jusqu'à la formalisation du projet et de ses moyens.

BC3 - Mettre en oeuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive - 49 heures*

- Coordination de la mise en oeuvre et suivi budgétaire, matériel et logistique du projet d'action
- Evaluation et mise en perspective du projet d'action

Ce bloc vise ainsi la conduite opérationnelle, le pilotage, le suivi et l'évaluation des projets.

BC4 - Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive - 98 heures*

- Mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels autour des activités conduites dans son périmètre d'intervention
- Actions de représentation opérationnelle et technique visant à inscrire la structure dans les dynamiques partenariales et institutionnelles locales

Ce bloc développe les compétences nécessaires pour inscrire les projets et la structure dans leur environnement territorial et partenarial.

Modalités d'évaluation :

BC1

Mise en situation professionnelle

au choix sur

- l'animation d'une équipe
- ou l'accompagnement / tutorat
- ou la formation / information

Document écrit (10 pages max.)

Analyse de l'expérience du candidat concernant:

- l'organisation du travail de l'équipe
- les deux autres expériences qui n'auront pas été mises en situation

Soutenance (15 min) et entretien (30 min)

Présentation du dossier écrit puis échange avec le jury

BC2

Document écrit (15 pages max.)

Analyse d'une démarche de conception d'un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive réalisée par le candidat. Ce projet doit avoir été construit dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du développement d'une structure.

Soutenance (15 min) et entretien (30 min)

Présentation du dossier écrit puis échange avec le jury

BC3

Document écrit (15 pages max.)

Analyse de la mise en oeuvre et évaluation d'un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive que le candidat a conduit tout ou partie. Ce projet doit avoir été construit dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du développement d'une structure.

Soutenance (15 min) et entretien (30 min)

Présentation du dossier écrit puis échange avec le jury

BC4

Document écrit (15 pages max.)

Porte sur l'expérience du candidat de la mise en oeuvre d'action de développement de partenariats opérationnels relevant de son périmètre et de contribution aux dynamiques institutionnelles au sein d'une structure évoluant dans le champ de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.

Soutenance (15 min) et entretien (30 min)

Présentation du dossier écrit puis échange avec le jury

Adaptation du parcours et équivalences :

Nous accompagnons les apprenants en situation de handicap dans la construction de leur projet en amont et tout au long du parcours de formation.

Nous accompagnons les apprenants dans leur volonté de poursuivre leur parcours de formation engagé dans un autre organisme de formation, national ou international.



Une question ?

formation@asrouenuc.com
06 34 28 21 42

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation et/ou des épreuves certificatives des blocs de compétences et/ou obtient des allègements et/ou les blocs de compétences correspondants du DEJEPS, spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" mention "coordination de projets", suivants:

	EPEF (*)	BC (*) 1	BC2	BC3	BC4
UC (*) 1 DEJEPS (*) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ou « perfectionnement sportif » RNCP4900	X		X		
UC2 du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ou « perfectionnement sportif » RNCP4900	X			X	
UC 2 ou UC4 du DEJEPS (*) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » RNCP4900	X				Allègement de formation (**)
UC 2 et UC3 du DEJEPS (*) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » RNCP4900	X	X			
BC1 du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif »		X			
BC2 du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif »				X	

(*) EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation.

UC : unité capitalisable.

BC : bloc de compétences.

DEJEPS : diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.